



Compte rendu des discussions et recommandations du Comité de normalisation des grains de l'Est

Date : 3 avril 2024

Heure : De 9 h à 12 h (HAC)

Lieu : Commission canadienne des grains
Winnipeg (Manitoba)

Membres

Description

Commission canadienne des grains

Doug Chorney (président)
Derek Bunkowsky
Esther Salvano

Commissaire en chef
Inspecteur en chef des grains du Canada
Directrice générale, Laboratoire de recherches sur les grains

Personne désignée par le sous-ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Elroy Cober

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Transformateurs et exportateurs de grain

Scott Cottenden
Peter Worfolk

Canadian Special Crops Association
Canadian National Millers Association

Producteurs de grain de l'Est

Neil Campbell
Ramzy Yelda
Julie Maw
Dana Dickerson

Producteur de l'Île-du-Prince-Édouard (Soy Canada)
Producteur du Québec (Producteurs de grains du Québec)
Productrice de l'Ontario (Grain Farmers of Ontario)
Productrice de l'Ontario (Grain Farmers of Ontario)

Autres

Manuela Roduner
Linda Roy

Ontario Agri-Business Association
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Regrets

Heather Russell
Kevin Reles
Bruno Simard

Atlantic Grains Council
Eastern Elevator Association
Association des commerçants de grains du Québec

Observateurs

Patty Rosher
Joey Vanneste
Evan Thomas
Rémi Gosselin

Commission canadienne des grains
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des grains

Shanell Dupras
Ning Wang
Ray Bacala
Marta Izydorczyk
Gino Castonguay
Véronique Barthet
Max Coté
Colin Van Haar
Brienne Stewart

Commission canadienne des grains
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des grains

Recommandations découlant de la réunion

- Accepter les modifications recommandées au chapitre sur le soja du Guide officiel du classement des grains afin de clarifier la décoloration du tégument (voir la section sur le rapport du Comité consultatif sur les oléagineux).
- Ajout d'une exigence relative à la variété dans la norme de qualité pour l'Orge alimentaire, Est canadien, afin de créer une liste des variétés désignées d'orge alimentaire (voir la section sur le rapport du Comité consultatif sur l'orge et les autres céréales).
- Recommandations visant les échantillons-types suivants (voir la section Recommandation d'échantillons-types) :
 - o Les échantillons-types de pois verts Canada no 1 et no 2 (2010, 2016) sont abrogés et remplacés par les échantillons-types Canada no 1 et no 2 (2024), à compter du 1er août 2024.
 - o L'échantillon-type visant le mildiou dans le blé rouge de l'Est canadien no 2 (blé roux d'hiver) (2013) est abrogé et remplacé par l'échantillon-type visant le mildiou dans le blé tendre rouge d'hiver de l'Est canadien no 2 (2024), à compter du 1er juillet 2024.
 - o Tous les autres échantillons-types et imprimés-types pour les autres grains sont recommandés et reportés pour la campagne agricole 2024-2025.

Commentaires du président

Responsable : Doug Chorney

Résumé

- Souhaite la bienvenue aux membres et leur demande de se présenter.

Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 3 avril 2024 du Comité de normalisation des grains de l'Est

Responsable : Doug Chorney

Mesures de suivi

- L'ordre du jour de la réunion est adopté.

Adoption du compte rendu de la réunion du 2 novembre 2023 du Comité de normalisation des grains de l'Est

Responsable : Doug Chorney

Mesures de suivi

- Le compte rendu de la réunion est adopté.

Points découlant de la dernière réunion

Responsable : Doug Chorney

Résumé

- Aucune discussion n'est tenue.

Rapport du Comité consultatif sur les oléagineux

Responsable : Evan Thomas

Pour information

- Précision décimale pour la graine de moutarde cultivée, la graine de lin et le soja : On procède à des révisions pour s'assurer que les calculs relatifs à la détermination de la propreté commerciale sont effectués de façon cohérente, à compter du 1er août 2024.
- Projet sur les graines de canola échauffées
 - o La recherche a révélé que la composition en acides gras a une incidence sur l'échantillon autant que les graines échauffées, et il est impossible de déchiffrer la différence.
 - o On a besoin d'échantillons de producteurs contenant des graines échauffées pour les mélanger à un échantillon intact afin de réduire la tolérance des graines échauffées sans modifier la composition de l'huile et des acides gras.
- Projet sur les graines germées dans la moutarde brune
 - o On observe une germination de la moutarde causée par la chaleur et non par l'humidité.
 - o On travaille sur d'autres échantillons pour évaluer les différences, comme l'oxydation et les acides gras, et ce travail sera terminé d'ici la prochaine réunion du comité de normalisation.
- Projet sur les graines de canola cassées et petites
 - o On nous a demandé d'examiner l'effet des graines de canola cassées et de petite taille, qui pourraient passer à travers des tamis à fentes plus larges.
 - o On y travaille cette année dans le but de présenter les résultats lors de la réunion automnale du comité de normalisation.

Pour discussion

- Décoloration du tégument des graines de soja
 - o Lancé à l'origine pour comprendre le soja Enlist et le déclassement important qui s'est produit aux États-Unis et qui a conduit à la suppression du facteur de classement « soja d'autres couleurs ». Il s'agit pour nous d'être proactifs afin d'éviter qu'une situation similaire ne se produise au Canada.

- Les graines de soja peuvent présenter une décoloration du tégument due à diverses causes qui ne se manifeste que sur le tégument. Pour être considérées comme étant endommagées, les graines de soja doivent présenter des dommages internes.
- On propose d'apporter des modifications au Guide officiel du classement des grains pour apporter des éclaircissements et atténuer le déclassement du soja en raison de la décoloration du tégument :
 - supprimer la mention « très tachée » de la condition et la remplacer par « tachée » pour les grades no 4 et no 5;
 - changer le nom du facteur de classement « Autres couleurs ou bicolores autres que pour soja mélangé » à « Autres couleurs »;
 - ajouter un tableau à la définition de la couleur;
 - mettre à jour la définition du facteur de classement « Graines tachées et tachetées » :
 - formulation proposée : Les taches et les tachetures de la surface peuvent être causées par les intempéries, la saleté, les graines de mauvaises herbes, une maladie ou une caractéristique variétale. Si l'intérieur des graines de soja n'est pas endommagé ou décoloré, les graines sont considérées comme étant saines.
- Les inspecteurs devront toujours couper les graines pour déterminer si elles sont décolorées ou endommagées.
- Il ne s'agit pas d'abaisser les normes de qualité, mais de clarifier la manière dont les graines de soja tachées et tachetées doivent être classées.
- Commentaires des membres sur la décoloration du soja
 - La Commission canadienne des grains a beaucoup travaillé avec le Federal Grain Inspection Service (FGIS) aux États-Unis, pourrait-on faire de même avec son homologue brésilien?
 - La suggestion est notée, et il est précisé que les graines fortement décolorées aux États-Unis et au Brésil ne seront pas déclassées. En apportant ces modifications au Guide officiel du classement des grains et aux imprimés-types, on évitera que le soja canadien soit inutilement déclassé en raison de la couleur.
 - Un membre estime que l'expression « sont considérées comme étant saines » prête à confusion et pourrait suggérer que les graines de soja décolorées ne devraient pas être déclassées du grade no 1 au grade no 2.
 - Il est précisé que la couleur doit toujours être évaluée par rapport aux imprimés-types.

Mesures de suivi

- Motion visant l'adoption du rapport du Comité consultatif sur les oléagineux tel qu'il est présenté, mais non l'approbation du contenu, adoptée.
- Motion visant l'adoption des changements proposés au chapitre du Guide officiel sur le classement des grains portant sur le soja tels qu'ils sont présentés, à compter du 1er août 2024, adoptée.

Rapport du Comité consultatif sur les légumineuses

Responsable : Joey Vanneste

Pour information

- Précision décimale pour les féveroles et le soja : On procède à des révisions pour s'assurer que les calculs relatifs à la détermination de la propreté commerciale sont effectués de façon cohérente, à compter du 1er août 2024.

Pour discussion

- Imprimés-types pour les pois verts Canada no 1 et no 2
 - o Les échantillons-types actuels ont été créés en 2010 et en 2016, et il est possible qu'ils se soient décolorés et que le sol adhérent ait été enlevé.
 - o On a créé des imprimés-types éventuels pour évaluer les pois verts au lieu des échantillons-types physiques actuels.
 - o Les membres examinent les imprimés sous un éclairage approprié au siège de la Commission canadienne des grains.

Mesures de suivi

- Motion visant l'adoption du rapport du Comité consultatif sur les légumineuses tel qu'il est présenté, mais non l'approbation du contenu, adoptée.
- Motion visant à recommander l'utilisation des imprimés-types proposés pour les pois verts Canada no 1 et no 2 tels qu'ils sont présentés, à compter du 1er août 2024, adoptée.

Rapport du Comité consultatif sur l'orge et les autres céréales

Responsable : Kris Wonitowy

Pour information

- Condition – seigle et triticales : On recueille davantage de données sur ce facteur de classement afin d'établir une feuille de route pour les prochaines étapes.
- Condition, caractéristiques de couleur – avoine : Le comité consultatif a convenu que même si l'ajout d'un tableau des caractéristiques de couleur à la section des facteurs de classement serait bénéfique, il est préférable de procéder à l'examen de la condition de tous les grains afin d'appliquer de manière cohérente les changements éventuels.
- Précision décimale pour l'avoine et le grain mélangé : On procède à des révisions pour s'assurer que les calculs relatifs à la détermination de la propreté commerciale sont effectués de façon cohérente, à compter du 1er août 2024.

Pour discussion

- On propose de créer une liste des variétés désignées pour l'orge alimentaire, y compris l'orge alimentaire de l'Est canadien (EC), afin de donner plus de reconnaissance à des types particuliers d'orge alimentaire.
 - o Le comité consultatif et le Comité de développement des grains des Prairies ont exprimé leur soutien et ont demandé s'il existe des outils permettant d'identifier les variétés.

- Nous pouvons identifier les variétés grâce à l'ADN.
- Les producteurs seraient tenus de déclarer qu'il s'agit d'une variété d'orge alimentaire lors de la livraison.

Mesures de suivi

- Motion visant l'adoption du rapport du Comité consultatif sur l'orge et les autres céréales tel qu'il est présenté, mais non l'approbation du contenu, adoptée.
- Motion visant à réviser l'exigence relative à la variété dans la norme de qualité pour l'Orge alimentaire, Est canadien, de façon à indiquer « désignée comme telle par arrêté de la Commission », à compter du 1er août 2024, adoptée.

Rapport du Comité consultatif sur le blé

Responsables : Ray Bacala (Ph. D.) et Kris Wonitowy

Pour information

- Condition : Des incohérences ont été relevées, et nous recueillerons davantage de renseignements avant de les présenter sous la forme d'un dossier pour tous les grains.

Pour discussion

- Projet sur les grains vitreux durs : Étude du facteur de classement des grains vitreux durs dans le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) pour la fonctionnalité; mise à jour d'un projet de recherche mené il y a 20 ans. Les études antérieures sur le facteur ont montré qu'il avait une incidence limitée sur la fonctionnalité à l'utilisation finale, et il a été supprimé en tant que facteur de classement pour le grade CWRS no 2.
 - Un membre demande si la recherche s'applique aux blés de l'Est.
 - On précise qu'il s'agit d'un facteur de classement dans le blé CWRS et qu'il n'est pas prévu d'ajouter une tolérance pour les blés de l'Est.
- Projet sur la tolérance visant les grains germés dans le blé tendre rouge d'hiver de l'Est canadien (CESRW) : Les chercheurs ont examiné la relation entre les dommages visibles causés par la germination et l'indice de chute dans le blé CESRW. Ils ont constaté que des tolérances plus serrées pour les grains germés n'offrent pas nécessairement une meilleure protection pour l'indice de chute et augmentent le risque d'obtenir un grade inférieur avec un indice de chute acceptable. Il faut poursuivre la recherche.
 - Un membre fait remarquer que la germination n'est pas pertinente et que l'industrie devrait passer à l'analyse de l'indice de chute.
 - On rappelle aux membres qu'il s'agit des premières étapes de la collecte de données et que l'industrie n'est pas prête à mettre en place l'analyse de l'indice de chute en tant que norme officielle.

Pour décision

- Échantillon-type visant le mildiou dans le blé CESRW no 2 : Nous avons presque épuisé nos échantillons-types de grade no 2, mais nous nous sommes réapprovisionnés au cours de l'hiver.

Nous avons organisé une réunion ad hoc au cours de l'hiver afin d'avoir le temps de comparer les échantillons types.

Mesures de suivi

- Motion visant l'adoption du rapport du Comité consultatif sur le blé tel qu'il est présenté, mais non l'approbation du contenu, adoptée.
- Motion visant à recommander que l'échantillon-type officiel visant le mildiou dans le blé rouge de l'Est canadien no 2 (blé roux d'hiver) soit remplacé par l'échantillon-type proposé, à compter du 1er juillet 2024 adoptée.

Recommandation d'échantillons-types

Responsable : Derek Bunkowsky

Résumé

- Les motions sont présentées.

Commentaires des membres du comité de normalisation

- Aucun commentaire n'est formulé par les membres.

Mesures de suivi

- Les motions suivantes sont adoptées :

Motion : Il est résolu que les échantillons-types officiels de grain canadien suivants sont abrogés et remplacés par les imprimés-types provisoires soumis au Comité de normalisation des grains de l'Est par l'inspecteur en chef des grains, pour les grades de grain officiels suivants, et sont recommandés comme imprimés-types désignés pour la campagne agricole 2024-2025, à compter du 1er août 2024.

Échantillons-types abrogés :

Pois verts, Canada no 1, échantillon-type (2010)

Pois verts, Canada no 2, échantillon-type (2016)

Imprimés-types désignés recommandés :

Pois verts, Canada no 1, imprimé-type (2024)

Pois verts, Canada no 2, imprimé-type (2024)

Motion : Il est résolu que l'échantillon-type officiel de grain de l'Est suivant est abrogé et remplacé par l'échantillon-type provisoire soumis au Comité de normalisation des grains de l'Est par l'inspecteur en chef des grains, pour le grade de grain officiel suivant, et est recommandé comme échantillon-type désigné pour la campagne agricole 2024-2025, à compter du 1er juillet 2024.

Échantillon-type abrogé :

Blé rouge, Est canadien no 2 (Blé roux d'hiver), Échantillon-type (Mildiou) (2013)

Échantillon-type désigné recommandé :

Blé tendre rouge d'hiver, Est canadien no 2, Échantillon-type (Mildiou) (2024)

Motion : Il est résolu qu'en raison de l'absence d'échantillons convenables, conformément aux dispositions de l'alinéa 25b) de la *Loi sur les grains du Canada*, l'utilisation des derniers échantillons-types et imprimés-types désignés pour les autres grades de grain cultivés dans la région de l'Est est recommandée à la Commission pour la campagne agricole 2024-2025, à compter du 1er juillet 2024, au plus tôt.

Autres

Responsables : Doug Chorney et Derek Bunkowsky

Pour information

- Modification réglementaire relative à l'inspection du grain de l'Est livré par des producteurs aux silos terminaux agréés par la Commission canadienne des grains
 - o La modification est entrée en vigueur le 1er mars 2023 et a fait l'objet d'une communication à l'industrie.
 - o Ajout d'une clause stipulant que les livraisons des producteurs ne sont pas exemptées d'inspection lorsqu'elles arrivent aux silos terminaux.
- Arrêté relatif au calcul de la perte de poids du grain séché artificiellement aux silos primaires
 - o Nous avons engagé le dialogue avec l'industrie et nous allons de l'avant pour inclure les silos terminaux dans l'arrêté de la Commission qui entrera en vigueur le 1er août 2024.
- Membres de l'Est au sein de comités consultatifs
 - o Nous sommes conscients que les intervenants sont préoccupés par la question de la représentation.
 - o Étant donné le départ à la retraite du commissaire en chef, Doug Chorney, nous souhaitons donner au nouveau commissaire en chef la possibilité de travailler avec les autres commissaires pour trouver une voie à suivre.
 - o Nous sommes toujours ouverts aux commentaires.
- Date de la prochaine réunion du Comité de normalisation des grains de l'Ouest : 7 novembre 2024

Mandat des membres du Comité

Responsable : Doug Chorney

Résumé

- Deux membres terminent leur troisième et dernier mandat en octobre.
- Le renouvellement du mandat de certains membres est imminent.

Mot de la fin

Responsable : Doug Chorney

Résumé

- Le président remercie les membres et le personnel pour le contenu réfléchi qui rend cette réunion si productive.

Ajournement

Responsable : Doug Chorney

Mesures de suivi

- Motion visant à lever la séance adoptée.